



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 17. décembre 2012

Communications techniques; amendement no 94

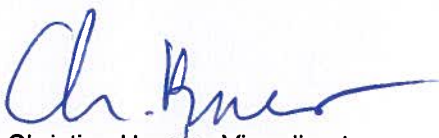
Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	17.12.2012	00.040-00	1-4	28.09.2012
Classification des travaux d'entretien sur les aéronefs	02.020-00	1-4	17.12.2012	02.020-00	1-7	28.04.1995
Travaux d'entretien exécutés personnellement par l'exploitant d'un aéronef	02.020-20	1-4	17.12.2012	02.020-20	1-4	06.09.1994
Marques distinctives des aéronefs du Liechtenstein	02.040-50	1-3	17.12.2012	02.040-50	1-3 Avec Annexe	01.06.2004
Établissement et gestion des listes de capacités (Capability List)	90.020-20	1-8	17.12.2012	90.020-20	1-3	31.08.2000
Délimitation des Compétences entre les catégories de licence lors de travaux sur des aéronefs				90.200-20	1-2	01.03.1990
Ne correspond plus à l'état actuel						

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.



Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique



Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule